



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du 25 Juin 2019

Président : Pierre BIENVENU

Présents : Xavier BACON, Joëlle LEMY,

Absents excusés : Nathalie DEPAUW, Jean Luc BOURLAND, Luc VAN HYFTE.

Assistent à la réunion : Eric LEDENT et Frédérique BACON du secrétariat du D.O.F.

Préambule :

La commission prononce l'homologation des dernières rencontres de D1, D2, D3, D4, D5, D6 de la saison 2018-2019 sauf instances en cours concernant certaines d'entre elles.

La commission enregistre l'ensemble des classements remis à chaque membre, sous réserves de modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les montées et descentes réglementaires dans les différents championnats en application des règlements des championnats du District Oise de Football.

Les montées et descentes sont déterminées selon l'article 12 du règlement des championnats séniors masculins du DOF.

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission d'Appel Juridique du District dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

- . Etablissement des accessions et relégations séniors à l'issue de la saison 2018-2019,
- . Etablissement du calendrier général des deux premiers mois de compétitions séniors 2018-2019.

1 - Etablissement des accessions et relégations séniors à l'issue de la saison 2018-2019.

La Commission prend connaissance des procès-verbaux des Commissions suivantes,

- PV de la commission des compétitions séniors de la Ligue des Hauts de France du 5 juin 2019,
- PV de la Commission des Jeunes du 19 juin 2019, au titre de l'obligation des clubs (Article 16 du Règlement particulier des Championnats Séniors 2018-2019),
- PV de la commission juridique du 21 juin 2019 entérinant le PV de la commission des jeunes quant aux clubs en infraction de l'article 16,

- PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 24 juin 2019, au titre des obligations des clubs en matière d'arbitrage, (Article 17 du Règlement particulier des Championnats Seniors 2018-2019),
- PV de la Commission des Terrains et Installations Sportives du 11 juin 2019, au titre des obligations des clubs en matière de Niveaux de classements de leurs installations, (Article 18 du Règlement particulier des Championnats Seniors 2018-2019),

La Commission prend connaissance des classements établis à l'issue de la dernière journée des championnats seniors 2018-2019.

Méthodologie :

Championnat D1 : 24 équipes sur 2 groupes, 3 accessions en Ligue Niveau R3, autant de rétrogradations que nécessaires vers la D2 pour maintenir le niveau à 24 équipes,

Championnat D2 : 36 équipes sur 3 groupes, 6 accessions en D1 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers la D3 pour maintenir le niveau à 36 équipes,

Championnat D3 : 48 équipes sur 4 groupes, 8 accessions en D2 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers la D4 pour maintenir le niveau à 48 équipes,

Championnat D4 : 60 équipes sur 5 groupes, 10 accessions en D3 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers la D4 pour maintenir le niveau à 60 équipes,

Championnat D5 : Autant de groupes que nécessaire (10 équipes par groupe) à l'issue de la première phase du challenge Patoux en formule championnat.

Cas Général et Particuliers :

Le principe général des accessions et rétrogradations est régi par l'article 12 du Règlement Particulier des Championnats Seniors 2018-2019.

En cas de place vacante à l'accession ou la rétrogradation, il y a lieu de prendre en compte l'article 13 du Règlement Particulier des Championnats Seniors 2018-2019. Par place vacante, il faut entendre une place laissée libre par suite d'accession supplémentaire, d'abandon des droits d'une équipe, d'une fusion entre deux clubs, d'une dissolution, d'une inactivité décidée avant le début de la saison, d'une interdiction de monter par application de dispositions réglementaires, d'une rétrogradation ou d'une mise hors compétition.

Cependant, il y a lieu de noter qu'une exception à ce principe est constituée dans le cas d'un club ne répondant pas à l'article 16 du Règlement Particulier des Championnats Seniors qui était en position d'accession en division supérieure, cette impossibilité d'accéder génère un place vacante attribuée à :

A – à une équipe rétrogradée de la division supérieure dans laquelle l'équipe pénalisée avait gagné sportivement sa place, à l'exception de la dernière équipe de cette division,

B – à une équipe de la division dans laquelle évoluait l'équipe pénalisée, acceptant cette proposition et prise dans l'ordre du classement.

La détermination du club étant définie par l'article 13 du présent règlement.

Pour la compréhension de tous, les abréviations suivantes seront présentées dans les différents tableaux :

FG	- Forfait Général (rétrogradation de 2 niveaux si le club était en D1, D2, D3 en deçà 1 niveau),
HC	- Mise Hors Compétition par Commission,
OJA	- Obligations des Jeunes – Cas d’interdiction d’accession
OJ1	- Obligations des Jeunes (statut des jeunes) – Manque une équipe de jeunes,
OJ2	- Obligations des Jeunes (statut des jeunes) – Manque une équipe séniors (pour la D1 uniquement),
NS	- Interdiction administrative pour écart de niveau avec équipe supérieure du même club
ARB	- Interdiction d’accéder au titre de Statut de l’Arbitrage.

Championnat R3 vers D1 :

Les équipes rétrogradées des groupes de Championnat R3 vers le Championnat D1 du DOF à l’issue de la saison 2018-2019 sont les suivantes :

US ETOUY
US RIBECOURT
AS ALLONNE
US CHOISY AU BAC B

Championnat D1 :

3 Accessions en Ligue – R3	8 Relégations en D2
FC LIANCOURT CLERMONT (Champion) US CHANTILLY B US GOUVIEUX (meilleur deuxième)	AFC CREIL B (12 ieme) ST FC MONTATAIRE B (12 ieme) USGF CHEVRIERES GRANDFRESNOY B USM SENLIS C (NS) JS ARC COMPIEGNE LA CROIX (OJ2) US FOUQUENIES (OJ2) US MONTCHEVREUIL (OJ2) AS VERNEUIL EN HALATTE (OJ1)

Championnat D2 :

7 Accessions en D1	7 Relégations en D3 + 2 en D4
CS AVILLY St LEONARD (Champion) AS SILLY LE LONG US PLESSIS BRION US BALAGNY B AC GRANDVILLIERS ES VALOIS MULTIEN B (2° meilleur 3° de D2) ESC WAVIGNIES (3° meilleur 3° de D2 remplaçant l’USR St Crépin)	ESC DIEUDONNE PUISEUX (12 ieme) CS HAUDIVILLERS (11 ieme) FC NOINTEL (11 ieme) CSM Le MESNIL EN THELLE (11 ieme) ES FORMERIE (10 ieme) US LIEUVILLERS (10 ieme) FC ANGY (10 ieme) CO BEAUVAIS (FG vers D4) USGF CHEVRIERES GRANDFRESNOY C (FG vers D4)

AS BEAUVAIS C ne peut pas monter en D1 car AS BEAUVAIS B jouera R3 en saison 2019-2020. St CREPIN, meilleur 3° de D2 ne peut pas monter en D1 car le club est en troisième année d'infraction au statut de l'arbitrage.

Championnat D3 :

8 Accessions en D2	6 Relégations en D4
US BRETEUIL B (Champion) AS NOAILLES CAUVIGNY FC CANLY AS MULTIEN AS LA NEUVILLE S/OUDEUIL CS CHAUMONT B CA VENETTE US NOGENT B	CO BEAUVAIS (depuis la D2) US CHEVRIERES GRANDFRESNOY C (depuis la D2) OC BURY (OJ1) FC THURY S/CLERMONT (OJ1) FC BRENOUILLE (OJ1) St JUST EN CHAUSSEE C

Championnat D4 :

9 Accessions en D3	9 Relégations en D5
JS BULLES (Champion) AS ROCHY CONDE US RIBECOURT B AS ST SAUVEUR B A ANTILLAIS CREIL FC CEMPUIS AS BORNEL US BAUGY MONCHY AS THOUROTTE	US FOUQUENIES B (depuis la D3) ST FC MONTATAIRE C (depuis la D3) JS ARC COMPIEGNE LA CROIX (depuis la D3) LAGNY PLESSIS (depuis la D3) SL GOINCOURT (depuis la D4) US MOUY (depuis la D4) AS TRACY LE MONT B (12 ieme) US CREPY EN VALOIS B (12 ieme) FC ANGY B (12 ieme)

AS COYE LA FORET ne peut pas monter en D3 car le club est en 4° année d'infraction du statut de l'arbitrage (Maintien d'une équipe de D3 qui devait descendre sportivement)

Championnat D5 :

12 Accessions en D4	PAS DE Relégations en D6 car D5 et D6 Fusionnent en 2019-2020
FC NOYON (Champion) RC BLARGIES JS BULLES B AS HENONVILLE US BALAGNY C US VERBERIE AS VERDEREL B AS NEUVILLE EN HEZ CS CHAUMONT C ES THIERS SUR THEVE FC CHIRY OURSCAMP FC RURAVILLE	

Championnat D6 :

Regroupement D5 et D6 en 2019-2020
Félicitations au Champion de D6 FC JAUX (Champion) et aux premiers de chaque groupe : US BRETEUIL C, US BREUIL LE SEC B, FC MAREUIL S/OURCQ B, US ST LEU D'ESSERENT C

2 - Etablissement du calendrier général.

La Commission procède à l'établissement du calendrier général pour les deux premiers mois de compétitions seniors 2019-2020.

Le calendrier général de la saison 2019-2020 sera établi lors de la prochaine réunion prévue le 23 juillet 2019 à l'issue de la date de clôture des engagements pour la saison 2019-2020.

Date	Championnats	Coupes
25/08		1 ^{er} tour Coupe de France
01/09		2 ^{ème} tour Coupe de France 1 ^{er} tour Coupe de l'Oise
08/09	Journée 1	
15/09		3 ^{ème} tour Coupe de France 2 ^{ème} tour Coupe de l'Oise 1 ^{er} tour Objois, Chivot,
22/09	Journée 2	
29/09		4 ^{ème} tour Coupe de France 3 ^o Tour de la Coupe de l'Oise 2 ^o Tour Objois, Chivot
06/10	Journée 3	
13/10	Journée 10	5 ^{ème} tour Coupe de France
20/10	Journée 4.	
27/10	Journée 11	6 ^{ime} Tour Coupe de France

Comme lors de la saison 2018-2019, une journée de championnat du DOF (10 ieme et 11 ieme journées afin de tenir compte de l'alternance des terrains) aura lieu en même temps que le 5 ieme Tour et le 6 ieme Tour de la Coupe de France. En conséquence, les clubs de district engagés aux 5 ieme et 6 ieme Tour de la Coupe de France auront leurs matchs de championnats reportés à une date ultérieure.

Prochaine réunion : Mardi 23 juillet (constitution des groupes de D1) et validation des montées et descentes au regard des engagements reçus des clubs et des clubs qui ne repartiraient pas et d'éventuels dossiers en instance et avis du comité directeur du DOF.

Le Président, Pierre BIENVENU.